

Décision modificative n°1 2022

- **Session du 22 mars 2022**
- **Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances - Prospective »**

Entendues les interventions de Florence LACAZE (CRAJEP), Eric GIRARDEAU (U2P), Yvic KERGROAC'H (CGT), Jean CESBRON (MEDEF), Jean-Marie LHOMMEAU (Chambre d'agriculture),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures »,

78 votants. Adopté par 77 pour, 1 abstention et 0 contre.

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Le contexte	3
3. Les éléments de synthèse	3
3.1. Les ajustements budgétaires	3
3.2. Les fonds européens	4
4. Observations des commissions thématiques du CESER	7
4.1. Santé - Social (C2)	7
4.2. Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie (C4)	8
4.3. Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain (C6)	9
Annexe 1	12
Annexe 2	13
Annexe 3 Glossaire	14

1. Préambule

A l'occasion de sa session budgétaire du 24 mars 2022, la Région présente, outre des rapports sur le CPER 2022 - 2027 et sur plusieurs schémas (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation, d'Internationalisation -SRDEII, Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs - SRDTL, Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - SRESS), plusieurs documents sans incidences financières. La Décision Modificative (DM1) ne modifie pas le Budget primitif (BP) 2022 présenté en décembre dernier.

2. Le contexte

Dans ses avis du 14 décembre 2021 sur le BP 2022 et du 19 octobre 2021 sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB), le CESER a souligné la crainte que la reprise économique soit freinée par :

- **les tensions sur certaines matières premières et composants** du fait de la pénurie observée pour certaines d'entre elles, ralentissant l'activité et se traduisant par une hausse des prix qui se traduit déjà dans l'augmentation de l'inflation,
- **les difficultés de recrutement** dans de nombreux secteurs.

Ces craintes sont renforcées par les événements récents en Ukraine, notamment en ce qui concernent les approvisionnement (rareté et prix) et l'augmentation du coût des énergies entamant la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ligériens.

3. Les éléments de synthèse

3.1. Les ajustements budgétaires

Cette DM ne modifie par le BP 2022 rappelé ci-dessous pour mémoire :

		BP 2022	DM	TOTAL
Autorisations d'engagement (AE)		998,36	0,15	998,51
Autorisations de programme (AP)		884,90	0,00	884,90
Dépenses d'investissement (CPI)	a	858,36	0,00	858,36
Dépenses de fonctionnement (CPF)	b	1 179,84	0,00	1 179,84
Recettes d'investissement	c	349,55	0,00	349,55
Recettes de fonctionnement	d	1 392,00	0,00	1 392,00
Epargne brute	e=d-b	212,17	0,00	212,17
Emprunt d'équilibre	f=e+d-a	296,65	0,00	296,65

Seule une aide humanitaire d'urgence de 150 000 euros au Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et auprès de la Direction

spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) fait l'objet d'une autorisation d'engagement (AE) pour soutenir l'Ukraine. Cette AE ne donne pas lieu à un crédit de paiement dans la DM1.

Par ailleurs, et sans que cela trouve une traduction financière à date, la Région reste attentive aux conséquences économiques de cette crise inédite s'agissant des entreprises disposant de filiales en Russie ou en Ukraine, ou bien de secteurs économiques particulièrement dépendants des importations russes et ukrainiennes, notamment en matière d'énergie. Avec la Team France Export Pays de la Loire et ses partenaires, elle se mobilise pour recenser les conséquences des sanctions sur les entreprises et les orienter vers les cellules mises en place par l'Etat.

Le CESER suivra les réflexions en cours et les décisions à venir de la Région pour accompagner l'économie régionale face aux difficultés qu'elle rencontre.

Les autres rapports concernent des affectations d'engagements déjà inscrits dans le BP 2022.

3.2. Les fonds européens

Le point d'avancement de l'ensemble des futurs fonds européens intéressant la Région porte à la fois sur des décisions et sur du partage d'information.

Les décisions à prendre

Il est proposé que la Région soit :

- Autorité de gestion pour les fonds européens au titre de la politique de cohésion, à savoir : FEDER, FSE+ et FTJ 2021-2027, ainsi que pour les fonds au titre de la politique agricole commune (PAC) à savoir le FEADER ;
- Organisme intermédiaire du programme FEAMPA 2021-2027.

Pour rappel, en France, la gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) est organisée de la manière suivante :

- pour le FEDER, les Régions sont autorités de gestion ;
- pour le FSE, les Régions sont autorités de gestion pour 35% du FSE (formation professionnelle, apprentissage et orientation), le reste (emploi et inclusion) étant encadré par un programme national ;
- pour le FEADER, les Régions sont autorités de gestion pour la quasi-totalité des crédits mais doivent respecter le cadre défini au niveau national ;
- pour le FEAMPA, c'est l'Etat qui est autorité de gestion. Certaines Régions « organismes intermédiaires » se sont vu confier une partie de la gestion des crédits sur la base du volontariat. C'est le cas de la Région Pays de la Loire.

L'élargissement du rôle de la Région suppose que les moyens nécessaires soient mis en adéquation avec les besoins induits.

Le partage d'information

Les informations communiquées portent sur les fonds européens eux-mêmes et sur les modalités pratiques de l'approche territoriale et administrative.

En résumé, l'enveloppe de fonds européens que la Région continuera de gérer pour la programmation qui démarre s'élève à 625 M€ s'analysant comme suit :

- Fonds FEDER – FSE+ : 365,5 M€ (353 M€ hors assistance technique) ;
- Fonds pour une Transition Juste (FTJ) : 48 M€ ;
- FEADER : 194 M€ ;
- FEAMPA : 17,1 M€.

La comparaison avec la programmation précédente est donnée en annexe 1.

Les axes d'intervention retenus par la Région pour le **FEDER** (301 M€) et le **FSE+** (64,5 M€) sont repris dans la maquette financière jointe en annexe 2. Ces axes ont été retenus dans un double cadre :

- Cadre européen, se traduisant par une Région plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et inclusive, plus proche des citoyens ;
- Cadre national, l'Etat ayant élaboré un « accord de partenariat » régissant pour l'ensemble de la France l'utilisation des fonds européens.

Les axes retenus dans le cadre du **FTJ** (un des outils du « pacte vert européen ») ne sont pas encore stabilisés. Toutefois, la Région affiche sa volonté de concentrer l'intervention de ces fonds principalement sur les cinq acteurs que sont : la centrale de Cordemais, la raffinerie de Donges, la centrale électrique spem de Montoir-de-Bretagne, le terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne et le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire, dont 70% des tonnages du trafic est généré par l'activité des 4 installations précitées.

Le montant de 194 M€ de **FEADER** concerne les mesures non surfaciques. La Région n'est pas autorité de gestion pour les aides surfaciques. Leur montant de 210 M€ viendra s'ajouter à l'enveloppe de 625 M€.

Le CESER salue que la Région entende mettre l'accent sur l'enjeu de renouvellement des générations et des installations dans le cadre du nouveau programme FEADER, notamment via la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). Cette priorité entre en résonance avec une préconisation de l'étude « L'agriculture de demain en pays de la Loire » qui a mis en exergue l'importance toute particulière de cet enjeu à l'échelle des Pays de la Loire. A ce sujet et au-delà des fonds européens FEADER, le CESER a appelé la Région à expérimenter une Dotation Nouvel Installé (DNI) après 40 ans, (la DJA étant limitée à 40 ans).

L'**approche territoriale**, visant à la recherche d'une couverture de l'ensemble des territoires de la Région articule différents dispositifs :

- les investissements territoriaux intégrés (ITI) soutenus par le FEDER ;
- les appels à projet thématiques pour les territoires ruraux soutenus par le FEDER ;

- le dispositif de « Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale» (LEADER) soutenu par le FEADER.

La Région souligne son choix de maintenir, voire renforcer, des enveloppes fortes, choix qui la distingue des autres régions françaises : les ITI avec près de 63 M€ sur 7 ans, soit la même proportion de la maquette qu'en 2014-2020 (21,6%) et LEADER avec 29 M€ sur 5 ans. Le CESER souligne, s'agissant des fonds LEADER que ce sont souvent les seuls financements accessibles aux projets de petite taille dont les critères d'éligibilité restent à préciser.

L'enveloppe de 625 M€ évoquée ci-dessus n'inclue pas :

- les aides surfaciques (210 M€ - cf ci-supra)
- les fonds européens au titre des **programmes sectoriels** gérés par la Commission européenne et de la coopération territoriale européenne (**INTERREG**), ces fonds étant mobilisés à la suite d'appel à projets.

La mise en œuvre opérationnelle des fonds européens fait l'objet de plusieurs **chantiers transversaux** :

- Réflexion sur la pertinence de mobiliser des fonds européens pour abonder des outils d'ingénierie financière ;
- Simplification de l'accès aux fonds et de la gestion des dossiers. Ce chantier prend en compte les propositions faites par le CESER dans son rapport dédié de juillet 2020 « Comment améliorer l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) en Pays de la Loire ? » ¹
- Renforcement de l'information et de l'accompagnement en amont des porteurs de projets.

¹ https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2020_07_08_Etude_Europe.pdf

4. Observations des commissions thématiques du CESER

4.1. Santé - Social (C2)

Rapport 524

Compte tenu de l'actualité des annonces du premier Ministre dans le cadre du Ségur de la Santé, de la livraison du rapport Piveteau et du Livre vert du travail social du haut conseil du travail social, il est important pour le CESER de revenir sur ce rapport.

En effet, les métiers du secteur sanitaire et social : aides à domicile, aides-soignants, infirmiers, animateurs, éducateurs spécialisés (pour ne citer que les plus visibles) sont parmi les plus en tension, sont ceux qui perdent le plus de salariés et qui devront recruter le plus en 2030 pour faire face aux besoins démographiques de la région. D'autres métiers émergent dans ce secteur en transformation (loi Séraphin PH, projet de convention collective de branche). Il porte des enjeux forts sur la qualité de vie des Ligériens : accès aux modes d'accueil et à l'autonomie des jeunes, réussite du virage ambulatoire de la santé, accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie... A ce titre, il génère des emplois essentiels non délocalisables.

Le CESER a déjà eu l'occasion de souligner l'implication du Conseil régional dans l'ouverture de places en formations sanitaires et sociales et approuve les déploiements complémentaires annoncés pour 2022 et 2023 dans le cadre du Ségur de la santé et de France Relance. Pour autant, cet effort est-il suffisant pour répondre aux besoins des Ligériens ?

Face au constat de la baisse des inscriptions dans certaines filières, aux nombreuses ruptures de formations et à la faible durée d'exercice dans le métier, le CESER incite la Région à soutenir les établissements sur le plan de l'ingénierie des formations, du développement de formations en alternance (alternants et tuteurs) pour découvrir l'exercice et les enjeux des métiers ainsi que la réalité terrain. Le CESER souligne aussi l'importance de la formation professionnelle continue pour l'accompagnement des professionnels lors de leur entrée en poste comme dans l'évolution de leur carrière.

L'évaluation du schéma des formations sanitaires et sociales qui s'achèvera en 2022 semble indispensable au regard des besoins de la population, du maillage du territoire, et des attentes des professionnels. Il faudra intégrer dans une démarche prospective, les évolutions rapides des métiers, les métiers émergents, les conditions de travail et donc le développement de l'attractivité des métiers. Le CESER propose d'y contribuer.

4.2. Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energie (C4)

La signature de la convention d'exploitation du TER avec SNCF Voyageurs, pour la période 2022 - 2031, permet de déterminer la subvention de la Région à SNCF Réseaux pour le fonctionnement du TER en 2022.

Elle se monte au total à 171,6 M€. Pour rappel, en décembre 2021, la Région avait voté une AE de 176,6 M€ couvrant l'ensemble de l'année, et une subvention de 44,3 M€ pour les 3 premiers mois de 2022. La session de mars 2022 donne lieu au vote concernant les 9 derniers mois de 2022, pour un montant de 127,3 M€.

Le plan de transport exploité par SNCF Voyageurs pour 2023 est présenté, avec une augmentation des circulations (km trains) de 2,1 % par rapport à 2022.

Le CESER se félicite de l'augmentation de l'offre, conforme à ce qui a été annoncé lors de l'adoption par la Région de sa stratégie régionale des mobilités en 2021.

La Région va procéder à la rénovation à mi-vie et à la modernisation de 24 rames de TER, entre 2025 et 2030. Cette stratégie, générale pour l'ensemble du matériel, permet de prolonger sa durée de vie et s'avère plus économique que l'achat de rames neuves. La Région anticipe cette opération pour donner de la visibilité et une garantie à la SNCF dans le cadre de l'ouverture progressive du réseau à la concurrence. Les opérations de rénovation seront susceptibles d'être suivies par les opérateurs qui auront été sélectionnés dans ce cadre.

Le nouveau règlement des transports scolaires est présenté par la Région. **Le CESER se félicite qu'il acte la possibilité pour les scolaires abonnés au TER d'utiliser les Intercités.**

La Région présente également le règlement des lignes interurbaines de cars et du transport à la demande. Elle exerce cette compétence depuis 2017 et souhaite ainsi unifier le règlement sur l'ensemble des départements.

Le CESER souligne positivement l'augmentation de l'offre du transport à la demande. En outre, il souhaite voir étudier la possibilité d'élargir l'offre socle de TAD mise en place par la Région au samedi, si la fréquentation potentielle le justifie. Il suivra avec attention la nouvelle tarification unifiée entre les départements qui sera mise en place d'ici à 2024. La Région souhaite adopter une tarification zonale. Celle-ci devra pour le CESER concilier l'attractivité de l'offre (alors que trois départements de la Région ont une tarification plate particulièrement avantageuse, avec un trajet à l'unité entre 2 € et 2,40 €), et la volonté de limiter le coût du service pour la Région, alors que le taux de couverture (part payée par le voyageur) est actuellement de l'ordre de 10 %.

4.3. Éducation – Formation tout au long de la vie – Métiers de demain (C6)

Rapport 191 – Investissement apprentissage

Cinq opérations importantes sont programmées. Le CESER salue la dimension environnementale affirmée des projets de construction menés à Saint-Nazaire, Saint-Sébastien-sur-Loire et La Roche-sur-Yon.

Il aurait souhaité une programmation pluriannuelle (permettant notamment de préserver l'équilibre des territoires), mais prend note de la difficulté à la mettre en place compte tenu que la Région est dépendante de la dotation de l'Etat, attribuée annuellement.

Rapport 541 - Actions territoriales orientation et emploi

La CESER approuve, dans le contexte de difficultés de recrutement d'un grand nombre d'entreprises ligériennes, l'appel à projets relatif à l'expérimentation de la mise à disposition de voitures au prix de 1€ par jour, destinée à lever un des freins à l'emploi et à la formation professionnelle de personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale.

La location de voitures au tarif de 1€ par jour sera proposée pendant 1 mois, renouvelable 1 fois. Le CESER considère que les bénéficiaires de ce dispositif, aux statuts et moyens disparates, n'ont pas l'opportunité d'acheter un véhicule de manière classique. Il est donc indispensable qu'au terme de cette période, les prescripteurs accompagnants (territoires EFOP, ...) les aient orientés vers un autre dispositif pour pérenniser l'emploi ou la formation (micro-crédit, achat abordable d'un véhicule remis en service, etc.).

Rapport 500 - Région - Formation – Prépa

Le CESER apprécie la prise en compte réaffirmée, dans le nouveau parcours "REGION FORMATION PRÉPA Clés Avenir", des personnes non francophones et des personnes en situation d'illettrisme. Il salue également la priorité fixée aux opérateurs de faire le lien entre PREPA Clés et PREPA Avenirs pour assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux et éviter les ruptures entre ces deux dispositifs complémentaires.

La situation d'illectronisme étant l'un des freins à la réussite des stagiaires en formation professionnelle, il rappelle les préconisations 12 à 15 de son rapport Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire (octobre 2021) :

- Préconisation 12 : Détecter les personnes en situation d'illectronisme dans les formations et les accompagner spécifiquement
- Préconisation 13 : Intégrer la pédagogie différenciée dans les appels d'offres Région Formation
- Préconisation 14 : Adapter les outils numériques aux stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap
- Préconisation 15 : Intégrer l'accompagnement numérique dans l'accompagnement global d'un projet de formation

La Région relance ses marchés de formation professionnelle et renforce ses exigences en direction des organismes de formation : ils auront notamment « l'obligation de proposer aux

stagiaires des stages dans les métiers repérés comme en tension localement ». Tout en s'inscrivant dans la démarche qualitative souhaitée par la Région, le CESER s'interroge sur la capacité des entreprises des secteurs en tension à accueillir et accompagner des stagiaires dans de bonnes conditions en plus de leur surcharge d'activité, et des organismes de formation à trouver des stages pour tous les stagiaires concernés.

Rapport 501 - Région - Formation – Visa

Le nouvel accord-cadre VISA Métiers renforce l'individualisation des parcours de formation « en prévoyant la validation de blocs de compétences, et non la certification complète, afin que les stagiaires puissent aller au plus vite vers l'emploi, ou compléter une certification déjà acquise par d'autres blocs de compétences utiles ». C'était une demande récurrente du CESER : il en prend note avec satisfaction. Concernant la possibilité de terminer sa formation tout en étant salarié, le CESER se questionne sur la complexité de la mise en œuvre, tant pour l'entreprise que pour l'organisme de formation et pour le salarié.

Rapport 523 - Etudes et ingénierie - Emploi et formation professionnelle continue

Conscient que l'évolution des modes d'apprentissage, accélérée par le contexte de la crise sanitaire, conduit à innover et à dématérialiser de plus en plus les ressources pédagogiques, le CESER approuve le soutien qu'apporte la Région à la modernisation de l'appareil de formation des établissements en Pays de la Loire.

Dans un système en accélération permanente, le CESER appelle à la vigilance pour prévenir l'exclusion. Des personnes en situation d'illectronisme ou dépassées par un déploiement massif de la formation à distance pourraient se sentir réduites à une impuissance, voire conduites à un abandon des démarches de formation et d'insertion dans l'emploi. (Rapport « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » cité plus haut).

Le CESER considère qu'il est de la responsabilité de la Région, en tant qu'autorité organisatrice de la formation professionnelle sur le territoire des Pays de la Loire, de sensibiliser les opérateurs de formation à la prise en compte de ces difficultés avec le numérique. Un accompagnement humain adapté et de proximité est indispensable à toute formation

Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)

Le PRIC État-Région portant sur quatre années (2019-2022) a été réorienté pour tenir compte des difficultés de recrutement des entreprises, et prolongé sur 2023.

Le bilan 2021 fait apparaître seulement 28 746 entrées en formation alors que 42 109 places étaient prévues. La programmation financière est quant à elle réalisée. La Région l'explique par des formations plus longues car les demandeurs d'emploi bénéficiaires, plus éloignés de l'emploi, doivent réaliser un parcours de formation plus conséquent et donc plus coûteux. Autre élément d'explication, les formations courtes ont été financées par le CPF, avec abondement de la Région.

Pour 2022, 32 100 entrées en formation sont prévues dont 7 000 au titre du Pacte et 2 500 au titre du plan de réduction des tensions de recrutement.

Le CESER apprécie que ce dispositif issu de la complémentarité État – Région - Partenaires sociaux permette à de plus en plus de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés de suivre une formation. Cela représente près de 60 % des demandeurs d'emploi formés avec une évolution de plus de 10 % entre 2019 et 2021.

Annexe 1

Comparaison avec la programmation précédente

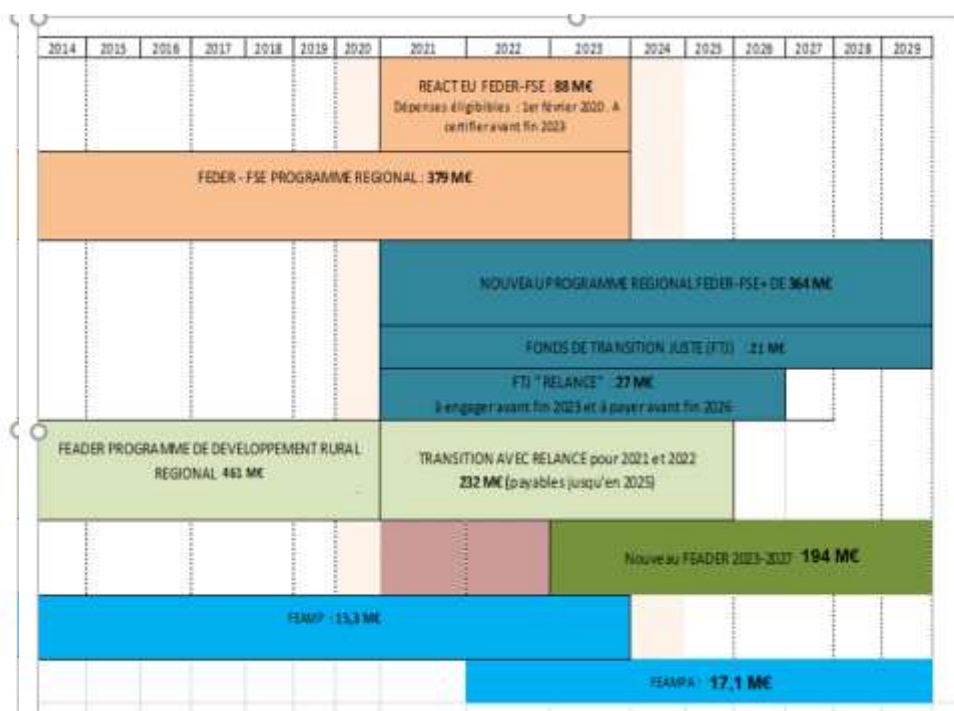
Programmation
2014-2020



Programmation
2021-2027

A noter :

- Sur les programmes européens 2014-2020, il est possible de payer jusqu'en 2023, voir jusqu'en 2025 pour le FEADER.
- **FEADER** : années 2021-2022 dites de « **transition** » avant l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC pour la période 2023-2027.



Annexe 2

PROGRAMME REGIONAL FEDER-FSE+ 2021-2027 : 365,74 M€				
AXE Objectif politique (OP)	Objectif spécifique (OS)	Montant (M€)	Pourcentage de l'OS	Montant et pourcentage de l'OP
Axe 1 Une région plus intelligente [131,76 M€] OP 1 FEDER	OS 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	90,12	30,97%	131,76 M€ soit 45,27% du FEDER hors assistance technique (AT)
	OS 1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	19,82	6,81%	
	OS 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans les PME grâce à des investissements productifs	21,81	7,49%	
Axe 2 Une région plus verte [99,20 M€] OP 2 FEDER	OS 2.1 Favoriser l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	34,40	11,82%	119,27 M€ soit 40,98% du FEDER hors AT dont 11,3% (soit 32,7 M€) mis en œuvre via l'approche territoriale Concentration thématique conformément aux règlements : 37,53%
	OS 2.2 Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive sur les énergies renouvelables UE 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	15,00	5,15%	
	OS 2.3 Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du RTE-E	9,90	3,40%	
	OS 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience prenant en compte des approches fondées sur l'écosystème	10,00	3,44%	
	OS 2.5 Promouvoir l'accès à l'eau et prendre des mesures en faveur d'une gestion durable de l'eau	5,00	1,72%	
	OS 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire	9,90	3,40%	
	OS 2.7 Renforcer la protection de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes en particulier en milieu urbain, et réduire la pollution	15,00	5,15%	
Axe 3 Une région plus verte [20,07 M€] OP 2 FEDER	OS 2.8 Favoriser la mobilité urbaine multimodale durable dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone	20,07	6,90%	
Axe 4 Une région plus sociale [62,05 M€] OP 4 FSE+	OS 4.1 Promouvoir l'emploi indépendant, la création et reprise d'entreprise et l'économie sociale	8,39	13,59%	62,05 M€ soit 100% du FSE+ hors AT
	OS 4.4 Développer et structurer l'orientation tout au long de la vie et soutenir la lutte contre le décrochage scolaire	7,62	12,35%	
	OS 4.6 Promouvoir le développement des compétences dans le cadre de parcours intégrés de formation	40,00	64,80%	
	OS 4.9 Améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé	5,71	9,26%	
Axe 5 Une région plus proche du citoyen [40,00 M€] OP 5 FEDER	OS 5.1 Promouvoir le développement social, économique, environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines : le développement territorial urbain	30,00	10,36%	40,00 M€ soit 13,74% du FEDER hors AT
	OS 5.2 Promouvoir le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif au niveau local, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité, dans les zones autres que les zones urbaines : le développement territorial rural	10,00	3,45%	

Annexe 3 Glossaire

BP : Budget Primitif

CPER : Contrat de Plan Etat Région

DM : Décision Modificative

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FESI : Fonds Européens Structurels et d'Investissement

FSE : Fonds Social Européen

FTJ : Fonds pour une Transition Juste

GAL : Groupe d'Action Locale

ITI : Investissements Territoriaux Intégrés

LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale

PAC : Politique Agricole Commune

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation, d'Internationalisation

SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

SRESS : Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire